

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 6 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, COULOMBEL Aurélie

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, JUBERT Patrick, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BEAUMONT Joël de M. LECOINTE Jean-Noël, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEUX Éric, M. DUTILLEUX Olivier de M. CHARLES Gilles, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. SURHOMME Alain de Mme RAMON Marie-Gabrielle, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, GAWLIK Jérémy, TEN Franck, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, MIANNE Michel, WABLE Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 34

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 9

Votants : 43

Date de la convocation

30 novembre 2023

Secrétaire de séance :

Olivier DUTILLEUX

OBJET : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agent-es de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG

Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président Administration générale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agent-es,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

Vu l'avis du comité social territorial du 30 Novembre 2023 ?

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agent-es qu'ils emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agent-es, au titre de la protection sociale complémentaire des conventions de participation.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents et le cas échéant, leur situation familiale.

En application des critères retenus, le montant de la participation est fixé comme suit :

- Participation de 15 €/ mois pour les agents ayant un indice Majoré de Référence inférieur à 378 au 1^{er} Janvier de l'année N.
- Participation de 10 €/ mois et par agent ayant un indice Majoré de Référence supérieur à 378 au 1^{er} Janvier de l'année N.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 38, Contre : 0, Abstentions : 5 Mme BLIN Marie-Annick, Mrs LECONTE, DEPRET, HEYMAN, PARENTY) le Conseil Communautaire :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise le Président à signer tout document en découlant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 6 Décembre 2023
à Thennes**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le 07/12/2023

07/12/23



Le Président,

Alain DOVERGNE